



## CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Trente-quatrième session

DOCUMENTS OFFICIELS

Jeudi 5 juillet 1962

à 15 heures

PALAIS DES NATIONS, GENÈVE

## SOMMAIRE

Pages

Point 10 de l'ordre du jour :	
Rapports des commissions économiques régionales ( <i>suite</i> )	13
Point 24 de l'ordre du jour :	
Organisations non gouvernementales	
Rapport du Comité du conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition .	18

*Président:* M. J. MICHALOWSKI (Pologne).

*Présents:*

Les représentants des Etats suivants : Australie, Colombie, Danemark, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, Inde, Italie, Japon, Jordanie, Pologne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Salvador, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay, Yougoslavie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Belgique, Bulgarie, Cuba, Espagne, Grèce, Hongrie, Irlande, Roumanie, Suède, Tchécoslovaquie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République fédérale d'Allemagne, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Organisation mondiale de la santé.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINT 10 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports des commissions économiques régionales (E/3581/Rev.1, E/3584 et Corr.1, E/3586, E/3599, E/3643, L/3649, E/3664; E/L.953 et Corr.1) (*suite*)

1. M. GARDINER (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) présente le rapport de la CEA (E/3586) et appelle l'attention du Conseil sur le mémorandum présenté par l'Espagne (E/L.953 et Corr.1). Il souligne que le nombre des membres et l'activité de la Commission ont progressé rapidement depuis sa création et plus particulièrement au cours des douze derniers mois.

2. Des progrès notables ont été faits pour régler un problème crucial, celui du recrutement du personnel; un pourcentage plus élevé d'Africains occupent des postes

supérieurs et un plus grand nombre de fonctionnaires ont l'expérience des travaux du secrétariat. A sa quatrième session (février-mars 1962), la Commission a adopté la résolution 51 (IV) sur le recrutement et la formation du personnel et créé un Comité permanent chargé d'examiner les difficultés que rencontre le secrétariat de la Commission dans le recrutement et la formation de personnel et d'aider le Secrétaire exécutif à établir et à mettre en œuvre un programme à long terme d'africanisation. L'application de ce programme d'africanisation ne doit toutefois pas nuire à l'efficacité des travaux. La Commission compte sur ses Etats membres pour lui fournir du personnel selon leurs possibilités, car eux seuls disposent d'un personnel africain qualifié auquel la Commission puisse faire appel.

3. La Commission a déjà fait preuve d'activité dans beaucoup de domaines, comme en témoignent le nombre des réunions tenues à Addis-Abéba et le nombre des voyages faits par des membres du secrétariat dans presque tous les Etats membres de la Commission. Le Secrétaire exécutif met toutefois en garde contre la tendance à surcharger le programme de travail de la Commission. Celle-ci devrait établir son programme pour une année donnée en fonction des ressources totales disponibles pour ladite année, et les efforts du secrétariat devraient être jugés compte tenu de ses possibilités.

4. Le principal problème qui se pose à l'Afrique est de promouvoir le développement économique à un rythme suffisamment rapide, de façon à tenir compte des transformations politiques profondes qui ont eu lieu sur le continent. Les nouveaux gouvernements africains comprennent parfaitement ce problème, et la Commission fait de son mieux pour les aider dans leur tâche difficile. A ce sujet, M. Gardiner constate avec satisfaction que la Décennie des Nations Unies pour le développement s'ouvre à un moment où les dirigeants politiques africains aperçoivent clairement la nécessité de mettre au point des méthodes et des politiques destinées à accélérer l'expansion économique.

5. Le Secrétaire exécutif se réfère ensuite aux décisions sur la décentralisation qui ont été adoptées par l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission économique pour l'Afrique elle-même. Le problème de la décentralisation est d'ordre essentiellement pratique. La Commission joue déjà un rôle à cet égard et espère pouvoir intervenir plus efficacement encore dans des domaines tels que l'élaboration de programmes d'assistance technique, l'octroi de conseils techniques et l'exécution des projets. Les conseillers régionaux qui ont été nommés dans certains cas peuvent jouer dans ce domaine un rôle particulièrement important.

6. Comme les années précédentes, les travaux de la Commission ont porté surtout sur les méthodes de la planification et du développement économique. En janvier 1962, un groupe de travail sur le développement économique et social s'est réuni au siège de la Commission (E/3586, paragraphe 21) : il s'agissait de la première conférence plénière que les membres et membres associés de la Commission aient consacrée à ce sujet important; elle a fourni l'occasion d'échanges de vues très utiles sur les problèmes de planification qui se posent aux participants et sur les solutions qui pourraient être envisagées ou celles qui ont déjà donné des résultats satisfaisants.

7. Mais l'un des problèmes les plus importants qui se pose aux nouveaux pays d'Afrique est toujours celui de la formation de personnel national suffisamment qualifié, capable d'élaborer et de mettre en œuvre les programmes de développement. La plupart des pays d'Afrique doivent encore faire appel à ce sujet aux services de conseillers étrangers. Avec l'aide du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, la CEA a pu patronner la création de quatre centres de formation de statisticiens africains.

8. En 1961, le secrétariat de la CEA a consacré une attention toute spéciale aux travaux préliminaires à la création d'un institut africain de développement et de planification économiques (E/3586, paragraphes 25 à 33). Conformément à une décision adoptée par la Commission à sa quatrième session [résolution 58 (IV)], cet institut sera créé à Dakar, au cours de l'été 1963, et ses cours commenceront à l'automne de la même année. L'institut aura trois fonctions principales : formation, recherche, services consultatifs pour tous les pays membres. Au début, les travaux de recherche consisteront surtout à rassembler tout un ensemble de renseignements sur les problèmes spéciaux à l'Afrique, qui serviront de base à l'enseignement donné et permettront d'établir un lien aussi étroit que possible entre cet enseignement et les conditions qui règnent actuellement dans la région.

9. Les travaux préparatoires à la création, conformément aux dispositions de la résolution 27 (III), d'une banque africaine de développement, constituent un autre projet très important (E/3586, paragraphes 34 à 37). Un groupe d'experts s'est réuni en 1961 et a fait un rapport favorable sur ce projet. Il a émis l'avis que le volume total des opérations de cette banque devrait atteindre, en cinq ans, un montant de l'ordre de 800 millions à un milliard de dollars et que les Etats africains devraient fournir au moins la moitié du capital-actions et détenir la majorité des voix. La création d'une banque de cette importance exige des travaux préparatoires plus approfondis et aussi une attitude de compréhension de la part des pays qui sont en mesure d'aider les Etats africains dans ce domaine. A sa quatrième session (paragraphes 224 à 227), la CEA a constitué un comité de neuf pays membres chargés d'établir les contacts indispensables, contacts intergouvernementaux notamment, de procéder à de nouvelles études sur les dispositions administratives et financières qui devraient s'appliquer à la banque envisagée et d'en rédiger les statuts. Ce Comité de neuf membres s'est réuni à Monrovia en juin 1962. Quatre groupes d'experts ont été constitués; trois d'entre eux

ont été chargés de négocier plus en détail avec les gouvernements africains, tandis que le quatrième devait étudier les possibilités de faire appel à l'aide de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique.

10. Le développement économique, notamment en Afrique, ne peut être envisagé indépendamment du développement social. Dès sa création, la Commission a en effet posé comme principe essentiel la nécessité de traiter simultanément ces deux aspects du développement. Des réunions, des cycles d'études et des services consultatifs offerts aux gouvernements ont permis d'aider les pays d'Afrique à établir un certain équilibre entre ces deux aspects du développement et de prévoir les modalités d'un progrès économique et social équilibré. Il faudrait apporter aussi certaines modifications à l'organisation intérieure du secrétariat de la CEA afin de mieux harmoniser les travaux relatifs à ces deux aspects du développement.

11. On a reproché à la Commission de n'avoir guère progressé dans les domaines de l'industrie, des transports et des ressources naturelles. Le Secrétaire exécutif est en mesure d'indiquer qu'un premier pas a été fait dans le domaine des transports. Une Conférence des Ministres des transports, réunie à Monrovia à l'automne de 1961, a donné des résultats positifs; une autre conférence aura lieu à Addis-Abéba en novembre 1962 pour les pays de l'Afrique orientale. La Commission a également adopté, à sa quatrième session, un important programme de travail dans ce domaine.

12. A sa quatrième session également, la Commission a décidé de créer un Comité permanent des ressources naturelles et de l'industrialisation [résolution 43 (IV)]. Ce Comité se réunira pour la première fois à Addis-Abéba en décembre 1962. Une étude sur la situation industrielle de l'Afrique est actuellement en préparation; elle contiendra des suggestions précises en vue de l'expansion des industries existantes et du développement de nouvelles industries, autant que possible à l'échelon sous-régional.

13. La Commission a continué de consacrer beaucoup d'attention aux problèmes du commerce, qui présentent une importance spéciale pour l'Afrique. La question des échanges intra-africains exigera de nouvelles recherches, car le développement du commerce dépend, dans une certaine mesure, de l'essor industriel, mais doit être considéré aussi comme une condition de l'industrialisation de la région. Certains des obstacles aux échanges entre les pays de l'Afrique occidentale ont été examinés et discutés avec les gouvernements intéressés. Il semble résulter de ces discussions que le problème pourrait, dans certains cas, être abordé de façon fructueuse à l'échelon sous-régional.

14. Un autre problème important se pose aux gouvernements africains, à savoir les effets, sur l'Afrique, de la constitution de groupements économiques en Europe occidentale. Certains ont exprimé la crainte que l'association d'un certain nombre d'Etats africains à la Communauté économique européenne ne nuise à la coopération intra-africaine. De plus, les pays d'Afrique qui

ne sont pas associés à la Communauté risquent de se heurter à des difficultés croissantes pour vendre leurs produits sur l'un des marchés les plus vastes du monde, en raison de la concurrence des mêmes produits ou de produits similaires en provenance des pays associés. En raison de l'incertitude qui plane à l'heure actuelle sur les perspectives à court et à long terme du marché de nombreux produits de base, il est assez naturel de craindre qu'aux avantages que les pays associés tirent de leur participation à la Communauté ne correspondent des pertes pour les pays africains de production primaire non associés à la Communauté.

15. En Afrique, comme dans d'autres régions peu développées, les problèmes des échanges sont intimement liés au problème des prix des produits primaires. Or, le marché mondial de bien des produits importants continue d'être caractérisé par des excédents persistants qui ont pour corollaire de nouvelles baisses des prix et une nouvelle détérioration des termes de l'échange dans les pays de production primaire. La Commission se rend parfaitement compte qu'elle ne peut pas faire grand-chose, à elle seule, dans le domaine des prix des produits primaires; aussi a-t-elle insisté à maintes reprises, sur la nécessité d'une action à l'échelle mondiale. Elle étudie les aspects africains du problème des produits primaires et prépare actuellement, avec l'aide de la FAO et du Secrétariat de l'ONU, une conférence qui aura lieu à Lagos pour examiner la possibilité d'une action concertée sur le plan national et sur le plan international. On pense que des contacts directs entre les pays producteurs d'Afrique et un examen plus précis de la situation des divers produits seraient de quelque utilité pour les Etats membres de la CEA.

16. En terminant, M. Gardiner rend hommage à son prédécesseur, M. Mekki Abbas, qui a fait vraiment œuvre de pionnier. Il remercie Sa Majesté l'Empereur d'Ethiopie et le Gouvernement éthiopien pour l'hospitalité qu'ils offrent à la CEA.

17. M. MELLER-CONRAD (Pologne) déclare que sa délégation comprend l'intérêt que suscitent les problèmes de la répartition adéquate des tâches entre les organes de l'ONU et les institutions spécialisées dans le domaine de la coopération internationale sur les plans économique et social. Les dernières décisions que l'Assemblée générale et ses organes ont prises au sujet de la décentralisation montrent que l'ONU est passée des études théoriques aux travaux concrets. D'où la nécessité de donner la première place aux organes les mieux adaptés à l'exécution de ces travaux, c'est-à-dire aux commissions économiques régionales.

18. Du rapport du Secrétaire général sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et sur le renforcement des commissions économiques régionales (E/3643), établi en exécution de la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale, ainsi que des rapports des commissions économiques régionales, il ressort que la CEA, la CEPAL et la CEAEO ont pris des initiatives qui non seulement renforcent leur rôle au niveau régional, mais contribuent aussi au développement mondial. Ainsi, elles ont réagi

rapidement et de manière positive à la décision de l'Assemblée générale touchant l'étude des techniques de planification économique.

19. En matière de planification, les commissions régionales ont à jouer un rôle de pionnier, qui consiste à adapter aux conditions des pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine les connaissances théoriques et l'expérience pratique d'autres pays. S'il est certain que l'aide organisée au niveau régional favorisera le mieux la formation de cadres nationaux pour la planification et la création d'instituts nationaux de planification, il n'en est pas moins nécessaire d'assurer des contacts étroits entre ces instituts et les centres et instituts de planification de régions qui, comme l'Europe, ont déjà une grande expérience dans ce domaine. La Pologne, pour sa part, est disposée à participer activement aux échanges de données d'expérience et à prêter son concours, tant en détachant ses spécialistes qu'en offrant des possibilités d'étude dans ses instituts d'enseignement supérieur.

20. Si le programme de travaux présenté par le Secrétariat tient compte des possibilités de la CEAEO, de la CEA et de la CEPAL, il est trop restreint en ce qui concerne la CEE, ce qui semble indiquer que l'on sous-estime l'importance que celle-ci peut avoir pour les trois autres commissions et pour le développement économique et social en général.

21. La CEE est l'unique organe de coopération économique auquel appartiennent tous les pays d'Europe, quel que soit leur système social et politique. Si elle constitue un « cas spécial » (E/3643, paragraphe 14), c'est parce qu'elle dessert une région économiquement très développée, et où passe la ligne de contact entre deux systèmes politiques et sociaux. Du fait que l'Union soviétique et les Etats-Unis en sont membres, elle façonne en partie les relations économiques, techniques et scientifiques entre l'Est et l'Ouest, entre les pays socialistes et les pays capitalistes. Elle a évidemment pour tâche principale le développement économique de l'Europe, mais, si elle est faible et divisée, elle ne peut venir en aide ni à l'Europe ni au reste du monde, qui est en droit d'attendre son concours.

22. Consciente que tel doit être le rôle de la CEE, la délégation polonaise, avec plusieurs autres, avait déposé devant la CEE un projet de résolution [ECE (XVII)/L.20] relatif à un programme d'opérations tendant à mettre en œuvre les recommandations de la résolution 1709 (XVI) de l'Assemblée générale; mais devant l'opposition de plusieurs pays occidentaux, elle a été obligée de retirer son projet. Pourtant, l'adoption de cette résolution par la CEE favoriserait la coopération directe entre elle et les autres commissions régionales; cette collaboration directe serait également favorisée si l'on élargissait les droits qu'ont les secrétariats de ces commissions de décider des questions concernant les programmes d'intérêt commun.

23. Les projets de la CEE qui touchent à des problèmes concrets du développement économique et social ont une valeur particulière pour la réalisation de projets analogues ou nouveaux dans d'autres régions. Tel est le cas,

notamment, des études élaborées par les comités de la CEE dans les domaines de la production d'acier et de charbon, des transports, de l'énergie électrique, de l'agriculture et de l'habitat. L'expérience tirée de réunions comme le cycle d'étude de Varsovie sur la rationalisation de la consommation d'électricité pourrait être adaptée aux besoins des autres commissions économiques régionales. Il y a lieu d'applaudir à l'initiative que le secrétariat de la CEE a prise en ce qui concerne les techniques de la programmation et de la planification dans les pays à systèmes sociaux et économiques différents; les autres commissions régionales en profiteront à coup sûr. Le représentant de la Pologne note aussi avec satisfaction l'étude sur les facteurs de la croissance économique en Europe de 1950 à 1959, les recherches sur les problèmes de l'intégration européenne et ses incidences sur le développement économique des pays peu développés, ainsi que les enquêtes sur le développement de la production agricole en Europe et l'expansion du commerce entre ce continent et les pays en voie de développement.

24. De l'avis de la délégation polonaise, il serait prématuré d'examiner plus à fond les effets de la décentralisation sur les programmes d'assistance technique, puisque le Comité de l'assistance technique va examiner le rapport que le Comité spécial des huit a établi à ce sujet (E/3639). Cependant, on peut dire d'ores et déjà que le rapport du Secrétaire général sur la décentralisation traite de façon superficielle cette question et limite singulièrement l'action de la CEE dans ce domaine. Pourtant, les possibilités qui s'offrent à la CEE d'aider les autres commissions économiques régionales sont exceptionnellement grandes. Outre les projets de ses comités, à la réalisation desquels elle peut associer les secrétariats des autres commissions régionales, elle dispose de facilités pour la formation en cours d'emploi: elle est particulièrement qualifiée pour accorder cette aide concrète et elle se doit d'élargir son action dans ce domaine. De plus, elle est en mesure de donner des conseils et d'envoyer aux autres commissions régionales des experts dans certaines branches d'activité.

25. M. Meller-Conrad déplore que ces possibilités n'aient pas été perçues lors de l'élaboration du rapport. Il exprime l'espoir que cette omission sera prochainement réparée et que l'Assemblée générale, à sa dix-septième session, sera saisie d'un rapport sur l'application de la résolution 1709 (XVI) en ce qui concerne la CEE. En effet, si l'on néglige le rôle essentiel de cette Commission, on risque de compromettre la mise en œuvre de la décision de l'Assemblée générale relative à la décentralisation et au renforcement des commissions économiques régionales ainsi que la réalisation de la Décennie pour le développement.

26. M. DIOP (Sénégal) se réfère aux résolutions 42 (IV) et 44 (IV) par lesquelles la CEA a recommandé au Conseil de retirer au Portugal et à la République sud-africaine leur qualité de membres de la Commission. Certes, la République sud-africaine ne manquera pas de dire que la condition des autochtones qui vivent sur son territoire est supérieure, à tous égards, à celle des ressortissants des nouvelles républiques indépendantes noires.

Mais, si le niveau de vie de ces Africains est enviable, par contre on leur a enlevé, dans la pratique des lois, les droits fondamentaux de l'homme ainsi que leur dignité et leur honneur. C'est pourquoi la délégation sénégalaise, fidèle à la position qu'elle a défendue devant l'Assemblée générale, pense que dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU doit employer tous les moyens de pression dont elle dispose pour amener l'Afrique du Sud à changer de politique.

27. La délégation sénégalaise pense d'autre part qu'il faut mettre tout en œuvre pour amener le Portugal à arrêter le plus rapidement possible l'entreprise de génocide qu'il poursuit en Guinée portugaise, en Angola et sans doute au Mozambique. M. Diop cite le cas de ces chefs qui avaient été délégués par la province de Cabinda pour présenter un cahier de doléances aux autorités; ils ont été emprisonnés et, quelques jours après, la mer a rejeté leurs cadavres ficelés dans des sacs.

28. Par leur conduite, l'Afrique du Sud et le Portugal violent la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Ils n'ont donc pas leur place dans l'Organisation des Nations Unies. En conséquence, la délégation sénégalaise appuiera les recommandations de la CEA, encore qu'elle les juge trop modérées; il faudrait, selon elle, exclure purement et simplement l'Afrique du Sud et le Portugal.

29. M. ARKADEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) souligne que les commissions économiques régionales occupent une place importante parmi les organes des Nations Unies; elles offrent des possibilités remarquables de coopération économique et sociale aux pays qui ont des intérêts communs, dans le respect des intérêts des pays des autres régions.

30. Au cours des dernières années, les pays en voie de développement ont participé toujours davantage aux travaux des commissions économiques régionales pour l'Amérique latine, l'Asie et l'Extrême-Orient et l'Afrique. Les résultats des travaux de ces commissions sont des plus utiles et M. Arkadev rappelle à cet égard la résolution 37 (XVIII) de la CEAO sur le commerce international et les résolutions sur la création d'instituts de développement économique, adoptées respectivement par cette dernière commission et par la CEA. L'objet essentiel de ces résolutions est de proposer des méthodes propres à combattre les effets néfastes des groupements économiques fermés tels que le Marché commun européen, de promouvoir et rationaliser le commerce international et de développer la coopération régionale dans les domaines économique, scientifique et technique.

31. L'Union soviétique appuiera toute proposition tendant à réunir une conférence internationale pour étudier les problèmes commerciaux et à renforcer les commissions régionales. Elle est prête, par des contributions au Fonds spécial et aux programmes d'assistance technique, à aider les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine à établir des instituts de développement économique; elle peut offrir son concours à ces instituts de diverses



manières; elle peut détacher dans ces pays des techniciens et des experts scientifiques, leur donner des avis sur leurs programmes et échanger avec eux des données d'expérience en matière de planification.

32. Néanmoins, en dépit des progrès économiques réalisés par les pays en voie de développement, le fossé qui les sépare des pays industrialisés s'élargit constamment; c'est pourquoi il faudrait que les commissions régionales accordent aux pays peu développés une assistance pratique accrue en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs plans de développement économique. A cet égard, M. Arkadev souligne la notable contribution du Secrétaire exécutif de la CEAEO au développement de la coopération et des activités pratiques à l'échelon régional. Le Conseil devrait recommander que les commissions régionales entreprennent une étude détaillée des tâches à long terme qui les attendent et soumettent des suggestions sur les méthodes qui permettraient de rationaliser leurs travaux futurs.

33. A la dix-septième session de la CEE, le Secrétaire général par intérim a évoqué l'aide que cette commission pourrait apporter aux pays défavorisés (E/3584, annexe III). Il serait, par exemple, de la plus haute importance d'organiser des échanges d'informations et de données d'expérience entre les commissions régionales; de cette façon, elles pourraient entreprendre en commun des études sur les problèmes de planification, le développement du secteur public, la réforme agraire, les échanges inter-régionaux et internationaux, la formation du personnel et nombre d'autres questions.

34. Il n'est pas surprenant que plusieurs pays s'impatientent des retards que l'on constate dans la mise en œuvre de la résolution 1518 (XV) de l'Assemblée générale sur la décentralisation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et sur le renforcement des commissions économiques régionales. En effet, presque rien n'a été fait depuis l'adoption de ce texte. A en juger par le rapport du Secrétaire général sur la question, l'action envisagée pour l'avenir est insuffisante. De l'avis de la délégation soviétique, ce qu'il faudrait c'est transférer un certain nombre de postes du Siège aux commissions régionales. Or, si au paragraphe 12 de ce document il est dit que l'on envisage la création de 37 nouveaux postes dans les secrétariats des commissions, on y envisage également la création de 26 nouveaux postes au Siège. Les explications fournies au paragraphe 20 ne sont pas satisfaisantes; M. Arkadev pense en effet que, puisque les commissions régionales assument de nouvelles fonctions, elles doivent être renforcées et leurs effectifs augmentés.

35. Il faudrait également renforcer les commissions régionales pour leur permettre d'accorder une assistance technique aux pays en voie de développement. La décentralisation devrait se traduire par une utilisation plus poussée des connaissances techniques et scientifiques du personnel des divers pays, y compris les pays socialistes. On est encore loin du compte, en raison de l'attitude bureaucratique adoptée par le Siège et par quelques-unes des institutions spécialisées. M. Arkadev demande à ce propos si les commissions régionales ont été consultées

au sujet des projets énumérés à l'annexe du rapport. Si l'on veut vraiment renforcer les commissions régionales, il faut leur confier la tâche d'examiner les programmes d'assistance technique et les projets du Fonds spécial et d'en surveiller la mise en œuvre; et il faut que les experts de l'assistance technique et les représentants régionaux du BAT relèvent de ces commissions. Un autre pas dans la bonne direction consisterait à nommer les secrétaires exécutifs des commissions régionales membres du BAT et du Conseil d'administration du Fonds spécial; en participant aux travaux de ces organes, ils se tiendraient au courant des besoins des pays en voie de développement et ils pourraient élaborer des programmes pratiques. De même, par un transfert de certains postes du BAT, du Fonds spécial et du Département des affaires économiques et sociales du Siège aux commissions régionales, on aurait l'assurance que le personnel effectivement chargé de l'octroi de l'assistance est en contact étroit avec les pays bénéficiaires; ce transfert permettrait en outre de réduire les dépenses d'administration. Toutes ces mesures contribueraient à renforcer les activités économiques des commissions régionales et serviraient les intérêts des pays en voie de développement.

36. Passant aux travaux de la CEE, M. Arkadev rappelle que le Secrétaire exécutif, à la dix-septième session, a souligné la nécessité d'une coopération internationale toujours plus étroite dans presque toutes les branches de l'activité humaine (E/3584, annexe II). La délégation soviétique, pour sa part, attache une grande importance au principe de l'universalité des Nations Unies et à la coopération entre tous les pays, quel que soit leur système économique et social; c'est pourquoi elle a insisté pour que les représentants de la République démocratique allemande soient invités à participer aux travaux de la Commission. Il conviendrait de résoudre cette question dans un esprit d'équité, afin de mettre fin aux mesures de discrimination dont ce pays fait l'objet.

37. Le représentant de l'URSS rappelle les autres suggestions et propositions faites par la délégation soviétique à la dix-septième session de la Commission; cette délégation reste convaincue que la Commission devrait prendre d'urgence des mesures pour éliminer les obstacles qui entravent le développement des échanges entre les pays européens. L'URSS avait également suggéré que le Secrétaire exécutif examine la possibilité d'aider d'autres commissions régionales en leur envoyant des experts des pays membres de la CEE. Malheureusement, les délégations de certains pays occidentaux se sont montrées peu disposées à appuyer ces utiles mesures. Le représentant d'un grand pays a été jusqu'à dire que les activités de la CEE étaient limitées par l'existence de problèmes politiques et par la présence, au sein de la CEE, de pays à régimes économiques et sociaux différents et il a même exprimé des doutes quant à la possibilité de développer la coopération dans le cadre de la Commission. Or, on ne saurait douter que toutes les activités des Nations Unies sont fondées sur la reconnaissance du fait qu'il existe des pays à systèmes économiques et sociaux différents et sur la nécessité de la coopération et de la coexistence pacifique. Nier ce principe fondamental, c'est s'attaquer aux bases mêmes de l'Organisation

des Nations Unies. L'URSS est convaincue que la CEE doit renforcer ses activités, encourager la coopération entre tous les pays et faire en sorte qu'aucune polarisation — politique ou économique — ne se manifeste en Europe.

38. Dans son admirable déclaration de la 1210<sup>e</sup> séance, le Secrétaire exécutif de la CEPAL a insisté à juste titre sur les effets néfastes que le Marché commun européen pourrait avoir sur la production et le commerce des pays peu développés. La délégation de l'Union soviétique approuve de tout cœur le mémoire de la délégation brésilienne (E/3664), qui insiste sur la nécessité de développer le rôle des commissions régionales pour ce qui est de la planification du développement économique dans leurs régions respectives. Elle est toutefois surprise de lire dans le rapport de la CEPAL (E/3581/Rev.1, paragraphe 248) que l'Etude sur la situation économique de l'Amérique latine sera dorénavant préparée conjointement avec l'Organisation des Etats américains, organe politique qui n'a aucun rapport avec les Nations Unies. Il est douteux que cet arrangement joue en faveur des pays de l'Amérique latine, car l'Etude ne sera plus un document objectif et contiendra des opinions tendancieuses.

39. La CEA a pris une décision des plus importantes à sa quatrième session en adoptant sa résolution 42 (IV). La recommandation tendant à ce que certains pays soient exclus de cette Commission, recommandation qui a l'appui de la délégation soviétique, serait la réponse aux mesures d'oppression adoptées par certains pays à l'égard des Africains. Par ailleurs, la Belgique, la France et le Royaume-Uni qui, aux termes de cette résolution, deviendraient des membres associés, pourraient continuer à participer aux travaux de la CEA dans le cadre de cet arrangement. Il conviendrait de prendre une décision à ce sujet en tenant compte de l'évolution de la situation en Afrique, ainsi que du désir des peuples africains de gérer eux-mêmes leurs affaires et de limiter le rôle des anciennes puissances coloniales, lesquelles ont laissé derrière elles des souvenirs parfois amers.

40. M. BOGLIETTI (Fédération syndicale mondiale), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle que la FSM a déjà exposé devant les commissions économiques régionales les problèmes que le développement économique pose aux travailleurs et aux syndicats dans les différentes régions du monde.

41. La FSM a souligné, particulièrement devant la CEA et la CEAE0, que la situation des pays sous-développés producteurs de matières premières ne s'est pas améliorée, que l'écart s'accroît entre eux et les pays industrialisés, que le développement touche seulement certains pays et

certaines industries, et que les ressources de ces pays continuent d'être drainées vers les pays métropolitains.

42. La FSM voudrait attirer à nouveau l'attention du Conseil sur la nécessité de faire des efforts pour industrialiser rapidement ces régions et créer l'industrie lourde indispensable à une croissance soutenue et à une indépendance économique réelle. Elle souhaite que le Secrétariat prenne rapidement les mesures préconisées par l'Assemblée générale dans sa résolution 1709 (XVI) et par le Conseil dans sa résolution 823 (XXXII), afin d'aider la CEAE0, la CEPAL et la CEA à répondre aux besoins des régions qu'elles desservent. Les secrétaires des commissions économiques ont un rôle important à jouer dans ce domaine, ainsi que pour la répartition de l'aide multilatérale fournie au titre de l'assistance technique. A cet égard, la FSM approuve tout particulièrement la résolution 50 (IV) de la CEA et les résolutions analogues de la CEAE0 et de la CEPAL.

43. La FSM appelle l'attention des commissions économiques régionales et du Conseil sur l'intérêt qu'il y aurait à ce que les syndicats et les travailleurs participent à la programmation économique. Elle est convaincue que l'adoption par le Conseil des quatre projets de résolution présentés par la CEA renforcerait de façon décisive l'autorité du Conseil et de l'Organisation des Nations Unies en Afrique. Les peuples d'Afrique et les travailleurs du monde entier ne comprendraient pas que subsiste, au moment où la République algérienne devient une réalité, la politique de suprématie raciale qui a fait tant de mal à l'humanité au cours des trente dernières années.

## POINT 24 DE L'ORDRE DU JOUR

### Organisations non gouvernementales

#### Rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales sur les demandes d'audition (E/3666)

44. Le PRÉSIDENT attire l'attention du Conseil sur les recommandations contenues dans le rapport du Comité du Conseil chargé des organisations non gouvernementales (E/3666), relatives aux demandes d'audition formulées par six organisations non gouvernementales de la catégorie A.

*Les recommandations du Comité sont adoptées.*

La séance est levée à 17 h 15.